

Etude de Maître Bouter Khélifa, notaire à El-Harrach (Alger)

<<Banque extérieure d'Algérie>>

En abrégé <<B.E.A>> /Société par action au capitale de : 76.000.000.000,00 de dinars

Registre de commerce : 00 B 0011452

Siège social : Alger, 11 Boulevard Colonel Amirouche

Assemblée générale ordinaire annuelle

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011

Par acte dressé par Me Bouter Khélifa, notaire à El-Harrach (Alger) le 27.06.2012, enregistré, il a été constaté le dépôt au rang de ses minutes pour assurer la conservation et pour qu'il en soit rempli, toutes formalité de publicité qu'il y aura lie.

L'un des originaux du procès-verbal de la délibération en date de 21.06.2012 de l'Assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31.12.2011 auquel résulte que :

Ladite assemblée tenue sous la présidence de M. Babaammi Hadji dument mandaté par M le ministre des Finances a notamment :

Sous sa résolution n°01 :

*Approuvé les comptes sociaux relatifs à l'exercice 2011 avec un total bilan de 2.636.705.516.258,94 dinars et un résultat net bénéficiaire de 30.260.305.674,84 dinars et ce après avoir :

- Pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et entendu le rapport des commissaires aux comptes :

-pris acte de la certification des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 par les commissaires aux comptes.

*Adopte, le rapport de gestion du conseil d'administration complète en cours de séance.

-donné quitus aux administrateurs de leurs mandat pour l'exercice 2011.

Sous sa résolution n°02 :

Décide d'affecter le résultat net de l'exercice d'un montant de 30.260.305.674,84 dinars comme suit :

-Réserves légales : 1513015284 dinars.

-dividendes : 11.500.000.000 dinars.

-Réserves facultatives : 17.247.290.391,84 dinars.

Sous sa résolution n°4 :

*Autorisé, la participation de la banque au rachat des parts sociales détenus par Kalamcom dans le capital social de l'Institut algérien des hauts études financières au prorata de sa participation actuelle.

Sous sa résolution n°05 :

*Marqué son accord à la réalisation de l'augmentation de capital de la Société bancaire de formation par voie de conversion du compte courant d'associés et d'incorporation partielle de réserves facultatives.

Sous sa résolution n°15 :

*Conféré, tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité qu'il y'aura lieu.

Publicité légale : une copie authentique de l'acte sus-visé sera déposée pour valoir publicité légale au C.N.R.C d'Alger.